

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame WIELGOSIK Aurore, Monsieur GUDIN Pascal, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Monsieur DAUDIN René (donne pouvoir à Monsieur JACQUET), Monsieur GUYON Laurent (donne pouvoir à Monsieur DREUX), Madame MATTIA-TALBOT Myriam (donne pouvoir à Madame CHARON), Madame ALBRECHT Carmen (donne pouvoir à Madame BLANVILLAIN), Madame HUGUET Catherine (donne pouvoir à Monsieur GUDIN), Madame Rodeline CALIXTE (donne pouvoir à Monsieur RICAULT).

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

Point rajouté à l'ordre du jour : Subvention exceptionnelle UDESMA.

01) Tarif de la surtaxe eau potable

Monsieur le Maire informe les élus que le montant de la surtaxe eau potable est actuellement à 0.20€/m³. Afin que le budget de l'eau puisse s'équilibrer en dépenses et recettes de fonctionnement, il y a lieu de revoir le montant de la surtaxe

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le prix de la surtaxe eau potable à 0.54€/m³.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, depuis la signature du nouveau contrat de DSP eau potable en 2021, il s'avère que la commune doit reverser auprès des services de l'État la TVA sur la surtaxe.

Le montant de la TVA pour 2021 = 4 826,54€

Le montant de la TVA pour 2022 = non reçu à ce jour mais quasi identique à 2021

Le remboursement de la TVA sera réalisé sur l'exercice 2023.

02) Taxe d'aménagement

M. le maire propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 4,5% à compter du 1er janvier 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le taux de la taxe d'aménagement à 4,5% à compter du 1er janvier 2024.

Ce taux restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne le modifier.

03) Présentation et choix du « Portail famille »

Monsieur le Maire présente les différentes propositions des prestataires relatives à la mise en place d'un portail famille. Le portail permettra aux familles d'inscrire sur une plateforme les enfants à la cantine, au périscolaire, de recevoir la facture, ...

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **opte** pour l'offre de l'entreprise « 3D OUEST » pour la création et la maintenance du portail famille.
- **autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

04) Personnel de la fonction publique territoriale

1) Création de postes

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet,
- **décide** de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet,
- **décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} mars 2023.

2) Heures supplémentaires

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le versement des 122,25 heures supplémentaires effectuées par un agent titulaire à temps complet, durant les différentes interventions techniques hors astreintes effectuées au cours de l'année 2022.

05) Inventaire sur la biodiversité communale

Monsieur le Maire présente le rapport 2022 sur la biodiversité dans la commune d'Artenay.

Les enseignants de l'école élémentaire, le local jeune, accueil de loisirs sont intéressés pour faire des actions avec Loiret Nature Environnement.

Voir si on peut faire une exposition lors des journées du patrimoine.

Monsieur le Maire précise que la commune d'Artenay fait partie des 6 communes qui ont pu obtenir une subvention par le Pays Loire Beauce, pour la reforestation, dans le cadre du CRST.

06) Étude pour la géothermie : choix du bureau d'étude et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que le principe de la géothermie consiste à puiser de l'eau en profondeur pour ensuite l'injecter dans des tuyaux. En été, cela permettra de faire un rafraîchissement dans les bâtiments.

La commune d'Artenay a lancé une consultation début janvier pour une étude de faisabilité sur la mise en place de la géothermie dans les locaux de la mairie, la bibliothèque et le musée.

Nous aurons la possibilité, dans un second temps, d'alimenter la salle des fêtes.

Nous avons reçu trois offres :

Bureau d'étude	Porteur du projet	Etude énergétique ECB	Etude de faisabilité géothermie	total	TTC	Coût avec subventions	Commentaires Etude
BSE	Artenay	12446	6 701 €	19 147 €	22 976 €	7 659 €	Air/Eau + Geothermie + Biomasse
CDC Conseil	Artenay	7630	8 336 €	15 966 €	19 159 €	6 386 €	
CEBI45	Artenay	18000	9 500 €	27 500 €	33 000 €	11 000 €	Option biomasse à conserver

Au vu du tarif hors norme de CEBI45, nous avons le choix entre BSE et CDC Conseil.

CDC Conseil a un tarif plus intéressant,

Cependant l'offre de BSE est plus complète et plus personnalisée. BSE va également intégrer une option biomasse dans l'étude de faisabilité, ce qui peut être pertinent dans notre cas.

Monsieur le Maire précise que l'étude de faisabilité peut être subventionnée à hauteur de 60 % par le Pays Loire Beauce dans le cadre du COT ENR (Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables)

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de retenir l'offre du bureau d'étude BSE
- **sollicite** une subvention à hauteur de 60% du cout du projet auprès du Pays Loire Beauce dans le cadre du COT ENR.

07) Projet « Solo en Beauce » : demande de subvention

Monsieur le Maire présente le dossier « Solo en Beauce ». Sous la forme d'un festival, une série de six concerts d'instruments solos dans différents lieux en Beauce qui permettront de découvrir d'avril à juin 2024 :

- La richesse architecturale de la Beauce (châteaux, églises, fermes)
- Des instruments rarement entendus seuls (Nyckelharpa, viole de gambe, Viellan pipe, violon, guitare, ...). En ouverture de chaque concert, une présentation de l'instrument sera faite par un luthier ou facteur d'instrument de musique.
- Un instrument classique, jazz ou traditionnel et son répertoire

Lien avec l'agriculture : certains concerts auront lieu dans des fermes afin de faire découvrir le milieu agricole.

Lors des entractes, le public pourra découvrir des produits locaux (vin orléanais, jus de pommes, bières, ...) sous forme de petits marchés.

Montant total du projet = 9 310.00 € TTC

Dans le cadre du projet Leader du Pays Loire Beauce, une enveloppe budgétaire est dédiée à la culture.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** le projet,
- **approuve** le plan de financement,
- **sollicite** une subvention auprès du Pays Loire Beauce dans le cadre du projet Leader,
- **sollicite** une subvention auprès de la Communauté de Communes,
- **sollicite** une subvention auprès des Mécènes.

08) Financement d'un nouveau jeu sur l'orgue

Monsieur DREUX et Madame CLEMENT quittent la salle.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un nouveau jeu va être installé sur l'orgue de l'église. Le coût de l'installation s'élève à 12 828€ TTC.

L'association des Amis de l'Orgue s'engage à rembourser les travaux à 100%, soit un montant de 12 828€ TTC

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** le devis
- **autorise** Monsieur le Maire à établir un titre de recettes d'un montant de 12 828€ TTC au nom des Amis de l'Orgue.

Monsieur DREUX et Madame CLEMENT réintègrent la salle.

09) Conventions sportives

1) Judo Club de la Région d'Artenay

Madame Céline MUGNER quitte la salle

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de personnel municipal auprès du JCRA.

La convention prend effet au 1^{er} février 2023 et sera reconductible tacitement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Madame Céline MUGNER réintègre la salle

2) Gymnastique du bien-être

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de personnel municipal auprès de l'association.

La convention prend effet au 1^{er} février 2023 et sera reconductible tacitement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10) Travaux au cabinet médical

Monsieur le Maire informe les élus de la pose par les services techniques de 3 « cuisines » dans les bureaux des docteurs TURPIN et HUGUET et dans le bureau des infirmières.

La réception des travaux a été fixé à la date du 28 février.

Le déménagement se fera du 1^{er} au 5 mars pour une ouverture au public dès le lundi 6 mars.

Les modules seront démontés à compter du 6 mars.

11) Tarif repas des Aînés

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du repas des Aînés pour les conjoint.e.s de moins de 70 ans à 30€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** à 30 € le tarif du repas pour les conjoint.e.s de moins de 70 ans.

12) Vente d'un broyeur

La commune d'Artenay a acquis il y a quelques années un broyeur dont elle n'a plus l'utilité. Monsieur le Maire souhaite donc le vendre.

Une entreprise s'est porté acquéreur pour la somme de 2 500€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à vendre le broyeur pour un montant de 2 500€,
- **autorise** la sortie du bien de l'actif,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

13) UDESMA : demande de subvention

La commune s'était engagée à financer le master-class trompette dont la prestation a déjà été réglée par l'UDESMA.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention exceptionnelle à l'UDESMA dans le cadre du master-class et du concert de l'ensemble Tromba Camerata.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500€ à l'UDESMA dans le cadre du master-class et concert de l'ensemble Tromba Camerata.

14) Affaires diverses

- Retour par le DDEN sur les écoles élémentaire et maternelle : très bonnes conditions de travail aux élèves et professeurs des écoles.
- Cérémonie du 19 mars : départ 10h30 devant la mairie pour se rendre au monument aux morts puis à la plaque « anciens combattants Algérie, Tunisie, Maroc » rue Louis Blériot, puis retour en mairie pour le vin d'honneur.
- Projet anciennement ACCESS : Le propriétaire du bâtiment va collaborer avec l'entreprise Distripal déjà installée dans la zone industrielle sud. Les travaux prévus sont la démolition des bureaux et du dôme en tôle. Le grand hangar restera
 - ↳ Activité : Stockage de métaux à recycler

- Rencontre avec la secrétaire médicale : le départ à la retraite est prévu au 1^{er} juin.
Voir si possibilité de faire un tuilage jusqu'au mois de juillet ?
Un RDV est prévu avec les médecins le 2 mars à 19h30 pour parler du recrutement :
3 propositions :
 - Les médecins connaissent peut-être un médecin libéral qui souhaite s'installer sur Artenay ?
 - Dossier avec la région en cours pour bénéficier de médecins salariés + secrétaire médicale (pris en charge par la Région)
 - Médecine assistée
- La PMI souhaite venir 1 vendredi sur 2 au cabinet médical
- La médecine du travail est prête à venir dans les locaux du cabinet médical, un jeudi par semaine, moyennant un loyer.
- Point sur la distribution du courrier : Les habitants d'Autroche se plaignent de la mauvaise distribution du courrier. Un point a été fait avec la poste. Le personnel de la poste va être resensibilisé.
- Signalétique au sol en cours sur la commune
- Un RDV avec la SNCF et la région est prévu afin de régler un problème que rencontrent les résidents de l'ESAT. Ils sont mécontents car il n'y a plus d'abris. Ce rendez-vous permettra de voir les projets que l'on peut faire pour faire revivre le hall de gare.

Tour de table

Monsieur LE METTE

Présence d'un nid de frelons à la piscine, à côté de la frigerie en face de l'ancienne gendarmerie.
Vois si la CCBL peut faire campagne concernant l'extermination des nuisibles (rongeurs...).

↳ C'est un vieux nid de frelons. Plus aucun frelon à l'intérieur

Monsieur BAILLON

Du personnel ayant travaillé à la piscine l'an dernier souhaiterait y travailler à nouveau cette année, les recontacter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.